



## **COMPTE-RENDU DE LA PERMANENCE D'INFORMATION DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE SANXAY**

**Date :** Jeudi 27 mars 2025

**Lieu :** Salle du Conseil de la Mairie de Sanxay

**Horaires :** 14h - 17h

**Objet :** Compte-rendu de la permanence d'information du jeudi 27 mars 2025 du projet agrivoltaïque de Sanxay

### **Personnes présentes :**

- Rita Loukili - cheffe de projet RP Global
- Louis Costenoble - chargé de concertation RP Global
- 7 habitants

### **Contexte :**

Dans le cadre du développement du projet de parc agrivoltaïque initié en 2021 sur la commune de Sanxay au lieu-dit « Le moulin à vent », en cours d'instruction, le porteur de projet RP Global a tenu à organiser une permanence d'information publique avec la population afin de permettre au plus grand nombre d'être informé du projet et de ses caractéristiques, en amont de l'enquête publique. La municipalité de Sanxay a mis à disposition la salle du Conseil pour ce faire et RP Global tient ici à remercier l'équipe municipale d'avoir permis à ce que cet échange se tienne dans les meilleures conditions.



Afin d'inviter le plus grand nombre de Sanxéens à participer, RP Global a fait parvenir 176 lettres d'information par voie postale dans les boîtes aux lettres de la commune au cours de la 3<sup>ème</sup> semaine de mars, et communiqué l'information par le biais de son site projet [www.parc-solaire-sanxay.fr](http://www.parc-solaire-sanxay.fr).

Le jour j, le temps d'accueil de la permanence s'étalait de 14h à 17h, durant le temps de l'après-midi.

### **Synthèse des échanges :**

Ce sont plus de 7 habitants de la commune qui se sont rendus présents à l'occasion de trois séquences d'échange pour traiter de divers sujets sur le projet. Après un premier exposé de



présentation générale des caractéristiques du projet par la cheffe de projet, les habitants ont souhaité revenir sur certains aspects et préciser plusieurs éléments. Retour sur les principaux sujets de discussions :

➤ *1<sup>er</sup> échange avec 5 habitants de la permanence :*

• **Le patrimoine floristique :**

- Un des habitants, propriétaire immédiat du site, fait remarquer la présence de « chardons invasifs » sur le site à étudier de près. Il précise qu'il s'agit surtout d'éviter la dissémination de l'espèce aux abords du site lors de la phase chantier. La cheffe de projet précise que ces éléments ont été intégrés dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement et qu'une vigilance sera apportée à ce point.

• **La pédologie des sols :**

- Une discussion s'est engagée sur le sujet du type des sols. Un des voisins souligne la présence de sols terreux en haut du site et la présence de sols argileux en bas au niveau de la zone.



• **Les sources et le paysage :**

- Les participants échangent sur la mare présente au sein de la zone d'implantation potentielle et du petit ruisseau attenant.
- Le propriétaire du petit étang, situé sur la parcelle à l'ouest du projet, exprime son mécontentement quant à l'incidence paysagère qu'il va connaître. Il rappelle le fait que cette ancienne parcelle est devenue un étang à partir des années 70. Bien qu'il n'y ait pas d'habitation, il indique qu'il ne pourra plus vendre son étang avec la présence des panneaux. La cheffe de projet précise que des mesures paysagères ont été prévues afin de renforcer le linéaire de haies autour du site et d'atténuer les perceptions visuelles depuis les abords immédiats.

• **Le ruissellement des eaux naturelles et pluviales :**

- Le propriétaire de l'étang précise que le site va être perturbé en termes de ruissellement des eaux. Il indique que l'étang risque de sortir de son lit du fait d'une surcharge des eaux en termes de ruissellement. La cheffe de projet indique que les incidences du projet sur les eaux superficielles et souterraines ont été analysées dans l'étude environnementale. L'étude conclue sur des incidences résiduelles non significatives.

• **Compatibilité avec l'activité agricole :**

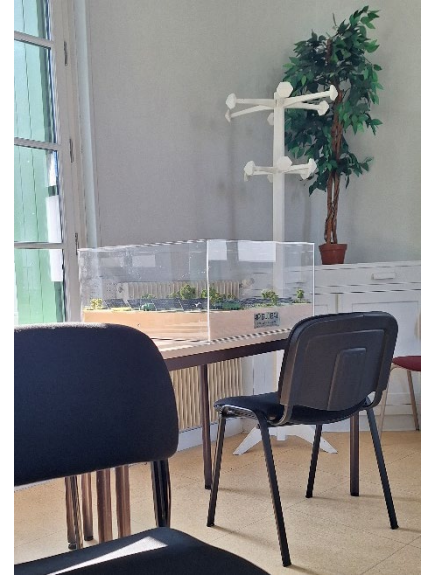
- La cheffe de projet souligne que le projet prévoit une synergie entre une activité agricole d'élevage ovin et la production d'énergie solaire. Ainsi, les panneaux seront espacés de manière à permettre le passage des engins agricoles et offriront des zones d'ombre utiles pour le bien-être des brebis.



- Le propriétaire de l'étang demande alors aux autres habitants présents ce qu'ils pensent de la présence de brebis sous les panneaux photovoltaïques.
- Un des habitants, voisin du projet et propriétaire de la parcelle située à proximité immédiate du site, lui répond qu'« il faut au moins essayer ». Deux autres habitants indiquent que cela ne les dérange pas.
- La réversibilité du parc :
  - Les participants s'interrogent quant à la durée d'exploitation du parc prévu pour le parc et la question du démantèlement.
  - La cheffe de projet indique que la durée de fonctionnement du parc est estimée à 30 ans, conformément à l'autorisation du permis de construire. Durant cette période, des bilans réguliers sont effectués pour adapter la maintenance et optimiser les performances. L'installation est réversible ce qui signifie que le démantèlement permettra une remise en état du site dans le respect des règles environnementales et contractuelles.
  - La cheffe de projet rappelle les principes de loi qui s'imposent et notamment la réversibilité du parc, condition *sine qua none* pour que le parc puisse être retiré facilement si jamais l'activité de production d'énergie solaire venait à devoir s'arrêter. Elle précise également que la loi autorise seulement un délai d'une durée déterminée pour que le parc retrouve un exploitant agricole, si jamais l'actuel venait à cesser son activité, afin de s'assurer que l'activité agricole significative et durable soit maintenue.
  - Le chargé de concertation précise enfin que la Préfecture peut demander au producteur d'énergie des garanties financières avant même la construction du parc, afin de prévoir son démantèlement si nécessaire, en cas de faillite de l'entreprise.
- Les phases de chantier du parc agrivoltaïque :
  - Les participants s'interrogent ensuite sur les impacts et les effets associés à la phase chantier des travaux. Ils demandent par où les camions seraient amenés à passer pour accéder au site. La cheffe de projet précise, à l'aide d'une carte, le seul accès chantier par lequel les poids légers passeront.
  - Elle indique également la technique des pieux battus, ou vissés, qui sera utilisée pour fixer les supports des panneaux. La technique sera confirmée par une étude géotechnique qui sera réalisée en amont des travaux. En cela, l'agrivoltaïsme a vocation à ne pas artificialiser les sols, ce qui implique une absence d'emploi béton sur le parc.
  - Enfin, après avoir décliné les grandes étapes du chantier, la cheffe de projet a précisé que le chantier s'installerait pour une durée de moins de 6 mois.
- Le raccordement électrique du parc :
  - L'assemblée échange sur les équipements électriques actuels sur site. La cheffe de projet explicite la nécessité de construire un poste de livraison sur site qui sera ensuite rattaché au réseau électrique global.



- La cheffe de projet précise également que le parc permettra de fournir une électricité verte et locale qui sera directement utilisée et consommée pour l'exploitation du site de méthanisation de la commune.
- La durée de vie, l'entretien et le recyclage des panneaux :
  - Les participants demandent à l'équipe projet combien de temps peuvent tenir les panneaux. La cheffe de projet précise que les panneaux ont une durée de vie moyenne entre 25 et 35 ans. Ajoutant que la recherche et le développement encouragent des innovations prometteuses pour la durée de vie des panneaux. Sur le sujet de l'entretien des panneaux, elle précise que les panneaux n'ont que très peu besoin d'entretien et l'eau de pluie suffit à retirer la poussière résiduelle qui peut s'y installer.
  - Quant au recyclage des panneaux, elle précise que les panneaux sont recyclables jusqu'à 94%, étant essentiellement composés de cellules de silicium, de verres et d'aluminium. Elle précise enfin, que les panneaux ne sont pas constitués de terres rares.
- *2<sup>nd</sup> échange avec un habitant :*
  - Après le départ des 5 premiers visiteurs de la permanence, un monsieur accède à la salle municipale et s'installe pour poser plusieurs questions sur le fonctionnement et les caractéristiques du projet.
  - Comme les précédents habitants, il s'interroge sur la topographie et les sols sur lesquels sera implanté la centrale.
- La puissance totale du parc :
  - L'habitant se demande quelle puissance sera produite par le parc de 6,4 hectares. La cheffe de projet lui répond qu'il s'agit d'une puissance moyenne de près de 3,75 mégawatts de puissance totale, soit l'équivalent de la consommation moyenne d'un peu moins de 1000 foyers.
- La nature de l'électricité produite :
  - Avec quelques intuitions, l'habitant demande des précisions sur l'électricité produite. Il lui est répondu qu'il s'agit bien d'un courant continu, transformé en courant alternatif. La présence des onduleurs, qui composeront le parc photovoltaïque, installés au bout de chaque rangée, répond bien à ce besoin de convertir l'électricité.
- L'orientation des panneaux :
  - Le visiteur souhaite avoir davantage de renseignements sur les installations physiques du parc et notamment de la manière dont seront positionnés les





panneaux. Il lui est répondu que les panneaux seront de type trackers, soit mécanisés, et épouseront l'orientation du soleil tout au long de la journée, en se déplaçant d'est en ouest.

➤ *3<sup>ème</sup> échange avec une habitante :*

En fin d'après-midi, une dame s'est présentée à la permanence pour prendre des renseignements et signaler quelques éléments.

- Le chemin de randonnée attenant au site :
  - L'habitante s'est présentée avec un guide touristique papier annoté « La Vienne à pied – Les chemins de Vienne » référencé par la Fédération Française de Randonnée. Elle précise que le chemin encerclant au sud le site est un sentier de randonnée et s'inquiète de son devenir. Elle se demande si après la création du parc, le sentier sera toujours éligible à rester un sentier agréé et accessible.
  - La cheffe de projet lui propose de prendre ses coordonnées et de se renseigner pour revenir vers elle sur ce sujet. L'habitante s'interroge également sur l'impact potentiel du projet sur l'état du chemin de randonnée ainsi que sur le calendrier des travaux. L'équipe projet tient à la rassurer : toutes les précautions seront prises afin de préserver l'état du chemin. Par ailleurs, une communication claire sur le calendrier et les différentes étapes du chantier sera diffusée en amont auprès des habitants.

A 17h10, l'équipe projet reprend l'ensemble du matériel et quitte la salle du Conseil municipal.